

**Le directeur général  
De l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**AVIS DE PUBLICATION**

**N°2012DG/01/14**

**DU PROJET REGIONAL DE SANTE DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

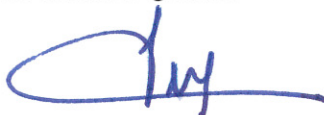
Le projet régional de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été arrêté dans sa version définitive le 31 janvier 2012.

Le projet régional de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est constitué :

- d'un plan stratégique régional de santé fixé par l'arrêté n° 2012DG/01/06 en date du 30/01/2012
- d'un schéma régional de prévention fixé par l'arrêté n° 2012DG/01/07 en date du 30/01/2012
- d'un schéma régional d'organisation des soins fixé par l'arrêté n° 2012DG/01/08 en date du 30/01/2012
- d'un schéma régional d'organisation médico-sociale fixé par l'arrêté n° 2012DG/01/09 en date du 30/01/2012
- d'un programme régional d'accès à la prévention et aux soins fixé par l'arrêté n° 2012DG/01/10 en date du 30/01/2012
- d'un programme régional de télémédecine fixé par l'arrêté n° 2012DG/01/11 en date du 30/01/2012
- d'un programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie fixé par l'arrêté n°2012DG/01/12 en date du 30/01/2012
- d'un programme régional d'actions en faveur du respect et de la promotion des droits des usagers fixé par l'arrêté n° 2012DG/01/13 en date du 30/01/2012
- d'un programme régional programme pluriannuel régional de gestion du risque 2010-2013 fixé par l'arrêté n° 2011 DSP/12/25 en date du 22 décembre 2011

Fait à Marseille, 31 janvier 2012

Le directeur général



Dominique Deroubaix